

# Problématique de l'aptitude médicale à l'embauche dans le secteur public : exemple des fonctionnaires et agents de l'État affectés au Chu de Cocody de 2015 – 2019

Tchicaya AF, Diomandé MH, Guiégui CP, Aka INA, Bonny JS.

Université FHB, UFR SMA/ Département de santé publique et spécialités

Email : tchick02\_08@yahoo.fr

## Introduction

Analyser les décisions d'aptitude médicale déterminée à l'embauche des fonctionnaires et agents de l'État affectés au Chu de Cocody par le ministère de la fonction publique et le service de médecine du travail du CHU de Cocody<sup>1</sup>

## I-Matériel et méthodes

Étude descriptive transversale et rétrospective, de 3 mois, portant sur les décisions d'aptitude médicale des fonctionnaires et agents de l'État au cours . La population d'étude était les dossiers médicaux de tous les fonctionnaires et agents de l'état nouvellement affectés, ayant participé à une visite médicale initiale au service de médecine du travail du CHU de Cocody. Nous avons procédé à un échantillonnage exhaustif des dossiers complets. Les données ont été recueillies sur une fiche d'enquête et traitées par les logiciels Word 2010, Excel 2010 et Epi data 3.1.

## II-Résultats

### II-1. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET DEMOGRAPHIQUES

Au total, 113 dossiers complets de travailleurs affectés au CHU de Cocody de 2015 à 2019 ont été sélectionnés.

#### ⇒ Age et sexe

La tranche d'âge [31 et 35 ans] était la plus représentée (47,8%).

Minimum : 23 ans **Moyenne : 33 ans ± 4 ,053** Maximum : 40 ans

Les travailleurs de sexe féminin prédominaient (63,72%).

#### ⇒ Répartition des agents selon le poste de travail initial.

Les infirmiers, les aide-soignant(e)s et les médecins représentaient respectivement 23,9%, 22,2% et 13,3% des travailleurs.

### II-2. DÉTERMINATION DE L'APTITUDE

**Tableau I:** Comparaison de l'organisation de la visite médicale d'embauche entre le ministère et le service de médecine du travail

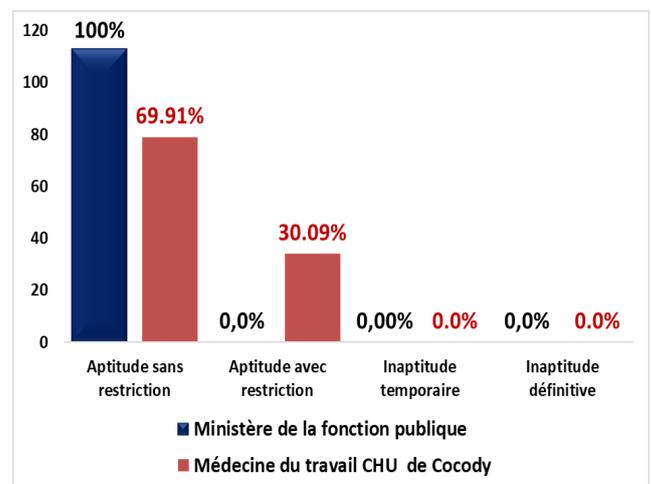
Items	Ministère de la fonction publique	CHU de Cocody
Organisateur	Service organisation des concours	Service de médecine du travail
Lieu	Hôpitaux publics/privés	Service de médecine du travail
Acteurs	Médecins généralistes	Médecins du travail

**Tableau II:** Contenu comparatif de l'a visite d'embauche

Items	Ministère fonction publique	Service médecine du travail
Interrogatoire	Non réalisé	Réalisé
Examen clinique	Non réalisé	Réalisé
Examen des urines	Non réalisé	Réalisé
Numération	Non réalisée	Réalisée
Radio pulmonaire	Réalisée	Réalisée
Radio lombaire / main	Non réalisées	Réalisées
Ecg	Non réalisé	Réalisé

**Tableau III:** Anomalies dépistées

Items	(n)	(%)
Cardiomégalie	1	0,8
Pleurésie	1	0,8
Séquelles de tuberculose	1	0,8
Spondylarthrose	9	7,96
Discopathie	5	4,42
Scoliose	4	3,54
Ténosynovite de De Quervain	1	0,8
Coxarthrose	1	0,8



**Fig. 1 :** Conclusions médico-légales

Conclusion: La détermination de l'aptitude médicale au poste de travail ne devrait être réalisée que par les médecins du travail

(1): Issindou et al. Rapport du groupe de travail "Aptitude et médecine du travail" [Internet]. Paris: Inspection Générale des affaires sociales; 2015[Consulté le 06/11/2020]. 112 p. Disponible sur [https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_du\\_groupe\\_de\\_travail\\_aptitude\\_medecine\\_du\\_travail\\_2014-142R\\_.pdf](https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_du_groupe_de_travail_aptitude_medecine_du_travail_2014-142R_.pdf)